

# LE COMBAT SYNDICALISTE

**CNT** MENSUEL DE LA  
**Confédération Nationale du Travail**



JUIN 2022/N° 472

2€

## MARCHANDISATION DES FRONTIÈRES Analyse d'un commerce mortifère florissant



### SOMMAIRE

#### ICI ET MAINTENANT p.3 à 15

- Et le plafond ne se fissure pas  
Point juridique  
p.3

- Les contrôles et un gendarme  
l'ont tué  
Cinq ans sans justice pour J. Laronze  
p.4

- La marchandisation des frontières  
Profits pour les uns, malheur pour les autres  
p.6

- Guerre et syndicalisme  
La Semana trágica de Barcelone en 1909  
p.8

- L'évacuation de la honte  
Récit des actes de la préfecture à Rennes  
p.10

- Le SNU c'est nul  
Mi-figue autoritaire mi-raisin nationaliste  
p.12

- Les droits dans le nez  
Quelques jurisprudences récentes  
p.15

#### INTERNATIONAL p.16 à 23

- Russie p.16

- Kurdistan p.20

- Iran p.22

#### CULTURE p.23

- Livre  
Indian pride, mon coeur bat à Wounded  
Knee

# Écoutez la CNT sur Radio Libertaire 89.4 MHz

## Le Monde merveilleux du travail

Tout les lundis de 19h30 à 21h par le SCIAL RP

**Lundi 06/06** : Les travailleurs sociaux confrontés au monde marchand.

**Lundi 20/06** : ZFE, CT, stationnements payants, etc. tout ce qui entrave la libre circulation des travailleurs hors des heures de bureau...

**Lundi 18/07** : Dernière émission avant la trêve estivale. Reprise le 29 août.

## Radio libertaria de 20h30 à 22h30

**2e mardi** : « Éduc 9-3 » par le STE 93.

**4e mardi** : « Sévices publics » par la CNT ÉNERGIE.

## Chroniques syndicales tous les samedis

Traitement des luttes et de l'actualité sociale de 11h30 à 13h30

**4e samedi** : par le Secrétariat International de la CNT

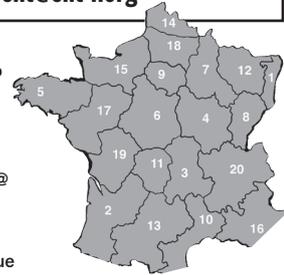
En écoute directe, en et hors région parisienne, sur le site internet :

[www.radio-libertaire.net](http://www.radio-libertaire.net)

(consultez l'agenda des émissions, les podcasts)

Vous trouverez sur le site Internet [www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org), toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

**Bureau confédéral**  
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes  
06 52 17 93 54  
mél : [cnt@cnt-f.org](mailto:cnt@cnt-f.org)



### 1 Alsace

Union régionale CNT c/o  
Lucha y Fiesta  
BP 30017 67027  
STRASBOURG CEDEX 1  
09 52 91 12 14 alsace@  
cnt-f.org

### 2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue  
Sanche-de-Pomiers, 33000  
Bordeaux  
06 95 52 69 71  
[ul33@cnt-f.org](mailto:ul33@cnt-f.org)  
Syndicats régionaux PTT  
Aquitaine, BP 80099, 33704  
Mérignac

Culture Aquitaine 36,  
rue Sanche-de-pomiers,  
33000 Bordeaux

### 3 Auvergne

Union locale CNT  
Salle Poly, place Poly,  
63100 Clermont-Ferrand

### 4 Bourgogne

Franche Comté  
Syndicat intercorporatif de  
Saône-et-Loire  
et de la Nièvre  
19 rue du pavé  
71290 Cuisery,  
CNT 21

6b rue Musette  
21000 Dijon  
[http://www.cnt-f.org/\\_cnt-interco-21\\_.html](http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html)  
06 01 22 17 94

### 5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT  
BP 30423, 35004 Rennes  
CEDEX  
06 34 98 30 72  
[bretagne@cnt-f.org](mailto:bretagne@cnt-f.org)

### 6 Centre

CNT Centre  
13 rue Pierre Fournier  
41600 Lamotte-Beuvron  
[cnt-centre@cnt-f.org](mailto:cnt-centre@cnt-f.org)

### 7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne  
BP 90009,  
51201 Épernay CEDEX  
**8 Franche-Comté** Syndicats  
CNT Doubs  
c/o CESL, BP 121, 25014  
Besançon CEDEX  
[cnt-doubs@cnt-f.org](mailto:cnt-doubs@cnt-f.org)

### CNT Jura

Sur la Roche  
39370 Les Bouchoux

### 9 Île-de-France

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020  
Paris 01 43 72 95 34  
[br.rp@cnt-f.org](mailto:br.rp@cnt-f.org)

### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT  
6 rue d'Arnal 30000  
Nîmes  
[ur.lr@cnt-f.org](mailto:ur.lr@cnt-f.org)

### 11 Limousin

Union locale Limou-sin  
6, rue de Gorre,  
87000 Limoges,  
[cnt87@cnt-f.org](mailto:cnt87@cnt-f.org)

### 12 Lorraine

Union régionale CNT  
[ur.lorraine@cnt-f.org](mailto:ur.lorraine@cnt-f.org)  
UD CNT Moselle  
5, place des Charrons,  
57000 Metz  
[ud57@cnt-f.org](mailto:ud57@cnt-f.org)

### 13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT  
18, av. de la Gloire,  
31 500 Toulouse  
Tél 09 52 58 35 90

### 14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,  
rue d'Arras, 59000 Lille  
03 20 56 96 10  
[ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org)

### 15 Manche

Syndicat CNT Manche  
[cntmanche@cnt-f.org](mailto:cntmanche@cnt-f.org)  
[facebook.com/cnmanche](https://facebook.com/cnmanche)

### 16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000  
bâbords 61, rue Consolat  
13001 Marseille

### 17 Pays la Loire

voir Bretagne

### 18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

### 19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT  
20, rue Blaise-Pascal,  
86000 Poitiers

### 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT  
44, rue Burdeau  
69001 Lyon



# Et le plafond ne se fissure pas

Licenciement abusif ? L'indem' reste au régime maigre. Merci Macron et la cour de cass.

**P**laf ! Le plafond nous est tombé sur le coin de la gueule. La Cour de cassation a scellé le 11 mai dernier les ordonnances Penicaud du 22 septembre 2017, au début de l'ère Macron président des patrons. Pour les indemnités supposées réparer le préjudice d'un licenciement abusif, ce texte avait décrété des barèmes minimum et surtout maximum. Un calcul qui tient compte de l'ancienneté dans la boîte mais nie le cas par cas qui est la base des décisions judiciaires. Exemple de plafond : trois mois et demi de salaire si on a deux ans d'ancienneté. Pour décrocher vingt mois de salaire en dommages et intérêt, il faut avoir duré 29 ans dans la même boîte\*... Dans certains cas, ces sommes peuvent être plus faibles qu'une prime de précarité pour un CDD d'ancienneté équivalente. Le site du gouvernement propose même un simulateur, qui peut servir à un employeur dans son budget prévisionnel\*. Le gouvernement a même créé un site dédié, <https://boss.gouv.fr/>, qui précise aux patrons combien tout ça coûte y compris lors de la déclaration fiscale de la boîte. Effet direct déjà constaté : les conseils de prud'hommes sont moins saisis, en particulier par les salarié-es ayant une faible ancienneté dans la boîte, qui même en cas d'abus manifeste et dégueulasse, savent que leur ancienne boîte ne leur crachera que des miettes.

## ■ On s'est fait barémiser !

Tous ses efforts et mise à disposition d'outillage cadrent avec la volonté de ces plafonds, créés pour rassurer les stratégies des employeurs, prétendant qu'une boîte embauchera plus facilement si elle peut virer

sans trop de frais ni de base légale, levant « *les freins au recrutement, en accroissant la prévisibilité des décisions judiciaires rendues et en sécurisant les entreprises* ». La novlangue libérale a appelé ça « *l'Ordonnance relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail* ». Il est juste prévu (mais pas automatique) que l'indem' normalement prévue puisse être augmentée d'un mois de salaire pour les salarié-es de plus de 50 ans lors du licenciement abusif, et celles et ceux qui ont « *des difficultés à retrouver un emploi à cause de leur situation personnelle ou de leur domaine d'activité* ».

Il ne faudrait pas que l'abus de pouvoir patronal coûte trop cher aux employeurs. Le barème ne concerne que les dommages et intérêts payés si le licenciement est jugé abusif. Et pas l'indemnité obligatoire en cas de licenciement sans contestation, ni les dommages et intérêts en cas de harcèlement ou de discrimination.



## ■ Rien à redire côté OIT

Ce « barème Macron » date des ordonnances de 2017, Macron à peine élu se montrant aussitôt très pro business. Après cinq ans de bagarre judiciaire pour obtenir le retrait de ce nième cadeau aux patrons, la Cour de cass a tranché que « *le barème d'indemnisation du salarié licencié sans cause réelle et sérieuse n'est pas contraire à l'article 10 de la convention n°158 de l'Organisation internationale du travail* ». Brèche ouverte par l'OIT elle-même qui a concédé le 31 mars dernier que ces restrictions de tarifs n'étaient pas contraires à l'art 10 de la convention 158. La Cour de cass écarte de fait la possibilité de déroger « *même au cas par cas* » à l'application du barème. Il ne reste que le recours auprès du Comité européen des droits sociaux. ●

Nico, SINR44

\* voir [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33999](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33999)

# Les contrôles et un gendarme l'ont tué

Cinq ans sans justice pour Jérôme Laronze, éleveur bio tué lors d'un énième contrôle.



Jérôme Laronze, un paysan harcelé par l'administration.

**A**u départ, des jeunes veaux pas déclarés à la naissance, comme dans la moitié des fermes autour. Implacable, la machine administrative va broyer l'éleveur.

Le 11 mai 2017, septième ou huitième contrôle : trois agents des services vétérinaires accompagnés de dix gendarmes et du maire viennent recenser le troupeau en vue de sa saisie. Le maire veut le faire interner en psychiatrie. Il s'enfuit. Le 20 mai, il est repéré. Un des gendarmes le tue. Cinq tirs à hauteur d'homme, trois mortels dont deux dans le dos. Cinq ans après, la justice piétine. Mis en examen, mais toujours gendarme, le meurtrier plaide la légitime défense, la voiture du paysan lui aurait foncé dessus. Ce que contredisent toutes les constatations et les tirs. Pro-

blème encore, les principaux actes de l'enquête judiciaire sont menés par des gendarmes : neutralité zéro. Problème aussi, il est le seul mis en cause. L'acharnement administratif n'est pas retenu. Juste un contexte.

## ■ Contrôles illégaux

Les cinq ans d'enquête et de recours judiciaires ont pourtant démontré les contrôles illégaux sur la ferme, les abus de pouvoir répétés des agents de l'État. « Le 28 février 2020, le tribunal administratif de Dijon a reconnu que les contrôles vétérinaires cadré par des gendarmes et subis par Jérôme Laronze en 2015 et 2016 étaient irréguliers et nuls pour violation de son domicile et de ses droits fondamentaux, alors même qu'ils ont fondé la condamnation pénale », note le comité Justice et véri-

té pour Jérôme Laronze \*.

## ■ La tyrannie des normes

La Confédération paysanne dont il a été porte parole en Saône-et-Loire l'a lâché trois jours avant sa mort avec cette déclaration insultante, niant la lutte des paysan·nes contre les normes pour le pousser dans la psychiatrie : « Cette affaire douloureuse nous pèse car le cas de cet agriculteur est plus un problème de santé qu'un problème professionnel. Il a besoin de soins.»\*\*, parlant d'« acharnement probable sur un homme affaibli ». Pas facile de défendre l'un des siens en assumant d'être cogestionnaire avec l'État de ce qui l'a détruit. « *Comble de la perversion, ce syndicat écolo a publié en 2018 son Guide des droits et devoirs en situation de contrôle, avec une dédicace à Jérôme Laronze, lui qui contestait la légitimité des contrôles et refusait de se soumettre aux injonctions de l'administration* » dénonce la FTTE.

Heureusement, la sœur, Marie-Pierre Laronze, avocate, souligne « la justesse de ses luttes contre la surexploitation de la nature, sa clairvoyance sur les méfaits de l'industrialisation des fermes, leur concentration et standardisation par l'effet de normes inadaptées et inefficaces contre un virus mais mortifères pour une agriculture paysanne, à taille humaine. »●

La rédac du CS

\* Adresse pour joindre le comité : <comite-jerome-laronze@riseup.net>

\*\* Deux pièces de théâtre, « Petit paysan tué » et « Neuf mouvements pur une cavale », un roman, « Pleine terre », et deux films, « Albatros » et « La chanson de Jérôme » s'inspirent de ce destin tragique, mais certains, en dérivant vers la fiction mènent parfois à psychologiser le drame, le vidant de sa dimension de combat contre les normes imposées aux petits paysans.

# Les écrasemensonges du Monde

La grande presse prive Jérôme Laronze de son combat principal contre les normes.

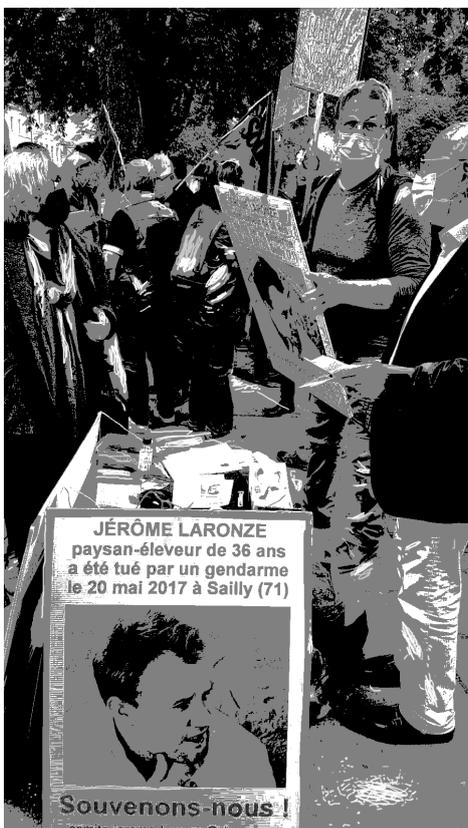
**E**n août 2021, pour les séries de la période creuse, le quotidien Le Monde publie un touchant drame paysan en six épisodes. L'assassinat de Jérôme Laronze en feuilleton. Touchant, mais mensonger, parce que les articles choisissent de taire un des documents, essentiel, qu'a eu la journaliste Florence Aubenas lors de son enquête : la lettre écrite par Jérôme Laronze quand il était traqué, intitulée « Chroniques et états d'âme ruraux »\*.

## ■ Contrôles illégaux

Il y récuse la charte des contrôles des fermes, prétendument « co construite » avec le monde paysan : « Dans la période 2015/2016, je participais aux réunions d'élaboration de la charte des contrôles en exploitations agricoles. Cela a débuté à la préfecture, sous la présidence du préfet. Je m'y rends sans a priori, riche de mon expérience et avec la volonté de construire quelque chose. Après la déception de découvrir que la chose n'était pas une initiative locale, mais une injonction de Matignon via la circulaire 5806/SG du 31 juillet 2015, et que l'administration avait déjà bien ficelé le dossier avec la FNSEA (opérateur historique du syndicalisme agricole mais non représentatif et non majoritaire). Un modèle étant même en annexe de la circulaire. »

## ■ Tout était ficelé

Valls alors Premier ministre avait ordonné : « Les préfets de département établiront, d'ici le premier trimestre 2016, une charte des contrôles en agriculture afin de partager les bonnes pratiques entre la profession agricole et les différents corps de contrôles. Son élaboration doit être l'occasion d'échanges approfondis



entre les parties concernées, afin de sécuriser le déroulement des contrôles, depuis la prise de rendez-vous jusqu'à l'information sur les constats et la suite de la procédure. »\*\*

## ■ Refus d'une collaboration

Jérôme s'est trouvé isolé pour avoir explicitement refusé d'avaler la couleuvre d'une collaboration entre syndicats et gouvernement, visant à contribuer à apaiser les contrôles, éléments clés de l'écrasement des fermes. « Syndicats » au pluriel, comprenant la Confédération paysanne, puisque c'est comme (co)porte-parole départemental de la Conf' que Jérôme Laronze a participé aux réunions pour élaborer la charte commandée par le gouvernement.

Voilà une des informations occultées par Le Monde pour vendre du

papier en période d'été. Et c'était pourtant là le sens d'un des combats essentiels que menait Jérôme Laronze, malgré l'isolement, l'abandon et la trahison mise en place par les cogestionnaires syndicaux de tous bords.

Passée à la trappe la lutte visionnaire et à contre-courant que menait Jérôme Laronze contre l'industrie, l'administration et sa traçabilité qui transforment aujourd'hui l'agriculture, à coups de mises aux normes et d'encadrement administratif.

Cette critique d'une campagne « puante », comme il la décrivait, est occultée au profit de la construction pleine de pathos et de littérature fleur bleue d'une ruralité éternelle, taiseuse, archaïque, arriérée mais tellement belle, au sein de laquelle Laronze n'aurait fait que dériver vers une folie radicalisée.

Et écrire que son assassinat par les gendarmes n'est qu'une « hypothèse » est une injure de plus, ainsi que la preuve d'un manque de courage politique et journalistique notable.

FTTE

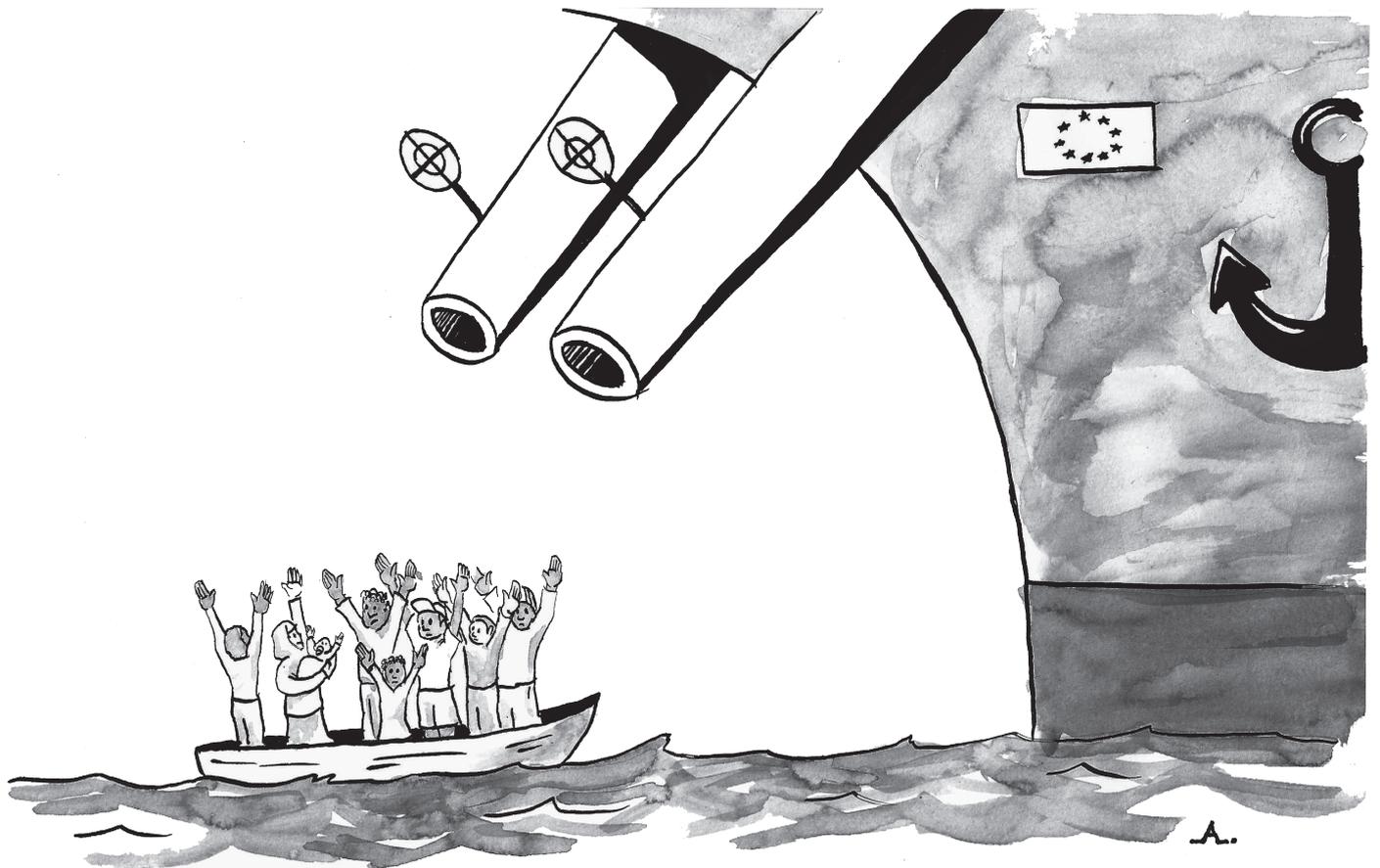
\* <https://larotative.info/>, « Jérôme Laronze : chroniques et états d'âmes ruraux », 21 août 2019.

\*\* [www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=39892](http://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=39892)



# La marchandisation des frontières de l'Union européenne

L'économie européenne qui bénéficie de la main-d'œuvre bon marché des exilé-es et l'économie du trafic illégal aux frontières.



**A**vec l'hyper-sécurisation des frontières au sud de l'Union européenne, deux économies complémentaires l'une de l'autre font des profits substantiels : l'économie européenne qui bénéficie de la main-d'œuvre bon marché des exilé-es et l'économie du trafic illégal aux frontières.

Les lois de fermeture des frontières favorisent la loi de l'offre et de la demande d'un commerce frontalier florissant, permettent de beaux profits aux trafiquant-es et augmentent le danger du voyage des exilé-es.

La militarisation des frontières maritimes de l'Union européenne est une atteinte aux Droits humains fondamentaux, en particulier l'Article 13 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948, se-

lon lequel toute personne est libre de circuler. Elle est l'un des outils du système de pression sur les travailleur-ses de l'Union européenne, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Par ailleurs, cette militarisation a un impact important sur les réseaux de trafic entre le nord de l'Afrique et le sud de l'Europe, selon l'analyse publiée par Alarm Phone en mars 2022 ( La marchandisation des frontières - Comment la militarisation de l'UE alimente les réseaux de trafic entre l'Afrique du Nord et l'Espagne - Alarm Phone ). Alarm Phone est une ligne téléphonique d'urgence (+33 4 86 517161) pour venir en aide aux migrants qui se trouvent en difficulté en mer Méditerranée, selon les règles du droit maritime. Cette activité de veille, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 depuis 2014, permet aux bénévoles d'Alarm Phone d'observer

**Directrice de la publication**  
Marie-Pierre Aiello  
N° de CPPAP : 0623 S 0651  
**Rédaction**  
combat-syndicaliste@cnt-f.org  
CS c/o CNT Stics 13  
c/o 1 000 Bâbords  
61, rue Consolat 13001 Marseille  
**Administration et Abonnements**  
cs-administration@cnt-f.org  
C/O CNT 18 Avenue de Sierre  
07200 Aubenas

Impression sur papier certifié  
PEFC

**Imprimerie de Étoile**  
Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

*Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-t'es !*

et d'analyser l'évolution de l'organisation des traversées.

### ■ D'une organisation horizontale à un trafic marchand

Jusqu'en 2019, les traversées étaient en grande partie le fait de groupes plus ou moins importants, qui s'organisaient entre ami·es ou personnes de connaissance, le plus souvent pour traverser le détroit de Gibraltar ou pour franchir les barrières de Ceuta et Melilla. Deux éléments ont transformé les trajets et cette organisation horizontale : la militarisation des frontières du nord de l'Union européenne, qui a atteint un pic en 2019, et la situation sanitaire, qui a provoqué en 2020 la fermeture des frontières terrestres et la quasi disparition des passages à Ceuta et Mellila. Le nombre de tentatives de traversée depuis Tanger diminue, celui vers les Canaries augmente : actuellement, les Îles Canaries sont le point d'arrivée d'environ trois quarts des arrivées en Espagne. Or, la route de l'Atlantique est l'un des itinéraires les plus meurtriers vers l'Europe. En outre, désormais, les voyageur·ses sont dépendant·es de trafics illégaux et centralisés, qui opèrent à partir du sud du Maroc et du Sahara occidental. Les conditions de voyage avant la traversée sont de plus en plus difficiles, les voyageur·ses sub-saharien·nes font l'objet d'une répression accrue par les autorités marocaines et algériennes. Les possibilités de traversées sont moins nombreuses, les voyages sont plus longs, dans des conditions météo dangereuses. Les trafics illégaux imposés aux voyageur·ses suivent les règles les plus âpres du capitalisme : réduire les coûts et augmenter les profits. En conséquence, la préparation du voyage est bâclée, la qualité

des équipements mis à la disposition des voyageur·ses est mauvaise, alors même que le prix d'un voyage est passé d'environ 200 à plusieurs milliers d'euros. De nombreux acteur·trices, qui appartiennent à différentes catégories sociales, sont également impliqué·es dans le trafic : auxiliaires de la police et de la marine marocains et fonctionnaires espagnols corrompu·es, entreprises et population locale de chaque côté des frontières. Les sommes versées à ces personnes augmentent le coût du passage pour les voyageur·ses. Par ailleurs, en Espagne, au Maroc, en Algérie\*, les réseaux de trafic de drogue considèrent les traversées de voyageur·ses comme une source très lucrative de revenus supplémentaires.

### ■ Profits pour les uns, malheur pour les autres

La militarisation des frontières par l'UE et les trafics illégaux ont pour conséquence de nombreux naufrages et décès. Entre novembre 2021 et fin février 2022, Alarm Phone a recensé plus de 200 décès et plusieurs centaines de personnes disparues dans la région de la Méditerranée occidentale, et a été témoin d'au moins dix naufrages et de cas de décès dus à un retard des secours ou à une absence d'assistance. Avec, en corollaire, la peine des familles, qui ne reçoivent aucun soutien des gouvernements pour retrouver leurs proches, et ne peuvent faire leur deuil. En effet, selon le Comité International de la Croix-Rouge (ICRC), seulement « 13 % des personnes qui se sont noyées en route vers l'Europe en Méditerranée et dans l'océan Atlantique entre 2014 et 2019 ont été retrouvées ou enterrées en Europe du Sud ». Ceci amène quelquefois

Alarm Phone à soutenir les familles dans la recherche de leurs proches disparu·es. Un autre mode d'action est la commémoration publique des personnes disparues et la dénonciation des responsables de ces morts : le régime frontalier et les trafics qui en découlent. Le 6 février 2014 est devenue une date symbolique. Ce jour-là, plus de 200 personnes, parties des côtes marocaines, ont tenté d'accéder à la nage à l'enclave espagnole de Ceuta. La Guardia civil a utilisé du matériel anti-émeute – lacrymogènes et balles en caoutchouc – pour les empêcher d'atteindre la plage espagnole du Tarajal. Ni la Guardia civil ni les militaires marocains présents n'ont porté secours aux personnes qui se noyaient devant eux. Quinze corps ont été retrouvés côté espagnol, des dizaines d'autres ont disparu. Les survivant·es ont été refoulés. Le 6 février est devenue une journée internationale de lutte et de « commémorActions », dans de nombreux pays.

Participer à ces commémorActions, c'est saluer le souvenir de chacune des victimes des politiques frontalières meurtrières. C'est aussi signifier la communauté de lutte entre les personnes exilées - qui souffrent longtemps des terribles conséquences physiques et psychiques de leur voyage, vivent dans la crainte d'être expulsées - et les travailleur·ses de l'Union Européenne. Ces commémorActions donnent de la puissance aux voix qui s'élèvent contre les lois de fermeture des frontières . ●

*Annemarie,  
2ESR Marseille*

\* <https://www.jeuneafrique.com/1260652/politique/algerie-le-traffic-de-migrants-vers-lespagne-a-genere-pres-de-60-millions-deuros/>

# Guerre et syndicalisme

La *Semana trágica* de Barcelone en 1909.

**L**a guerre menée par la Russie en Ukraine et les conséquences qu'elle induit dans nos sociétés font la part belle aux militaristes et aux démagogues, pour le plus grand plaisir des industriels de la mort. Le mouvement syndical, pour l'essentiel, se contente de considérations humanitaires. Il est vrai que, presque « naturellement » pacifiste, le syndicalisme international a rarement tenu ses promesses et s'est vautré plus souvent qu'à son tour dans les différentes versions d'Union sacrée qu'ont inventées les nationalistes de tout poil. Le naufrage de la majorité de la CGT en 1914 reste une blessure encore brûlante.

En Espagne, un pays qui n'a pas participé à la Guerre mondiale, l'ordre des facteurs s'est trouvé inversé dès 1909 puisque, justement, c'est un soulèvement antimilitariste qui a précipité la fondation de la *Confederación Nacional del Trabajo*...

## ■ Les faits...

La catastrophique guerre de Cuba s'est achevée pour l'Espagne, en 1898, par la perte des derniers lambeaux de l'empire colonial de Charles Quint. Il ne lui reste à conserver que son « protectorat » au Maroc, où aristocrates et financiers ont investi dans des activités minières. L'hypertrophie du commandement militaire ne met pas les intérêts espagnols – et la construction de la ligne ferroviaire pour l'exportation des minerais – à l'abri des attaques des Berbères du Rif. Pour rétablir une situation délicate, le gouvernement espagnol décide de la mobilisation des réservistes, une mesure d'autant plus impopulaire que les plus riches « achètent » des miséreux pour partir à leur place.

À Madrid, le Parti socialiste ouvrier espagnol annonce la préparation d'une grève générale contre la guerre pour le mois d'août. Mais il se fait essentiellement prendre de vi-

tesse à Barcelone – et dans toute la Catalogne – par le groupement *Solidaridad Obrera*, défini alors comme « société ouvrière », qui veut devancer la prévisible arrestation des meneurs.

Le mouvement, à propos duquel de nombreux historiens signalent la part décisive qu'y prirent les femmes, s'enclencha le 26 juillet et se prolongea jusqu'au 1er août 1909. À la grève générale contre la guerre coloniale se conjuga très vite une dimension anticléricale, l'Église catholique étant le vecteur idéologique de la réaction. De nombreuses églises et couvents furent brûlés, des cadavres de nonnes furent exposés en dénonciation de l'enfermement dont ces femmes étaient victimes. Lors du centième anniversaire de la *Semana trágica*, à Barcelone, une chercheuse signala qu'elle s'était livrée à une investigation astucieuse : chercher dans la presse droitière d'après insurrection le récit d'actions citoyennes visant à éteindre les incendies dans



Manifestation de protestation contre l'exécution de Ferrer, le 17 octobre 1909, à Paris. Il s'agit de la première manifestation « autorisée » en France (par négociation entre les organisateurs et le préfet Lépine).



*Semaine tragique. C'est cette photographie, maintes fois reproduite et retouchée, qui a fait que l'on a désigné Barcelone comme la Rosa de foc, la Rose de feu. C'est aujourd'hui le nom d'une célèbre librairie libertaire du centre de Barcelone.*

les édifices religieux. Faut-il s'étonner qu'elle n'en ait trouvé aucun ?

Peut-être pour la première fois dans l'histoire, des mesures furent prises par les révolutionnaires pour bloquer les communications des forces répressives (coupure des lignes téléphoniques, sabotage des voies ferrées après les avoir utilisées pour diffuser les appels à la grève générale)...

Car l'insurrection, que la mémoire collective associe avant tout à Barcelone, s'est propagée aux cités industrielles de la périphérie (Sabadell, Terrassa, Mataró, Badalona) mais aussi à des villes plus éloignées (Sant Feliu, Reus) et même à des bourgades rurales comme Borges Blanques...

Comme on peut l'imaginer, la répression fut féroce. On chiffre entre 80 et 120 le nombre des morts, essentiellement des insurgés (il n'y en eut que quelques-uns parmi les militaires et les religieux, semble-t-il). Après la révolte, les tribunaux, militaires ou non, fonctionnèrent à plein : 2 000 condamnations à des

peines de prison, 4 000 « déportations » (il s'agit d'assignations à résidence), plus de 60 condamnations à la réclusion criminelle à perpétuité, et 12 peines de mort dont 5 seront effectivement exécutées.

### ■...et leurs conséquences

Le pouvoir monarchique ne tira que peu d'enseignements du soulèvement populaire de juillet 1909, si ce n'est que l'on peut imaginer qu'il ait pesé, entre autres causes, sur la non-participation de l'Espagne à la guerre de 14 : si une « simple » expédition coloniale produit de tels effets, qu'en sera-t-il d'une conflagration mondiale ?

Il en fut tout autrement du mouvement ouvrier. Malgré la répression – ou peut-être grâce à elle – les « sociétés ouvrières » et notamment Solidaridad Obrera ont acquis un tel prestige qu'elles vont converger dès l'année suivante (1910) pour la création de la CNT, qui reprend dès lors, en plus de son fondement syndical,

les orientations du soulèvement de la *Semana trágica* : antimilitarisme et anticléricalisme, promotion d'un enseignement et d'une culture libres de toute coercition.

Car la répression d'après le mouvement s'est centrée Francisco Ferrer Guardia, le créateur de la *Escuela Moderna*, l'École moderne. Pédagogue d'inspiration libertaire, libre-penseur et franc-maçon, il était devenu la bête noire de tous les courants réactionnaires, qu'ils aient été liés à l'Église, au pouvoir central ou au nationalisme catalan, ou même au populisme radical. L'occasion était trop belle de se débarrasser de ce gêneur en lui faisant porter toute la responsabilité des événements : arrêté le 1er septembre, il fut fusillé le 13 octobre 1909.

Là encore, les conséquences furent dévastatrices. D'un pédagogue, la réaction avait fait un martyr. Partout dans le monde, d'énormes manifestations de protestation furent organisées. En France, elles eurent une connotation bien spéciale puisqu'elles intervenaient quatre ans après la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État. À Bruxelles, un monument fut érigé en son honneur. Et en Espagne même, le développement de la CNT s'accompagna celui des « écoles rationalistes » qui, en lien avec les structures syndicales et les centres culturels libertaires – les *Ateneos* –, constitua la dénonciation en actes du « bourrage de crâne » religieux et militariste.

Avec la révolution d'Octobre 1934 aux Asturies, la Semaine tragique de Barcelone en 1909 est l'une des étapes insurrectionnelles qui mèneront à la Révolution de 1936 et lui donneront quelques-unes de ses colorations les plus significatives. ●

# L'évacuation de la honte

Face à la possibilité du fascisme, se raviver la mémoire.



Ce texte a été lu le 1er mai 2022 devant un gymnase de Rennes qui avait été occupé pour héberger des migrant-es, hébergement de droit mais refusé de fait, d'une manière ou une autre par l'État et la mairie de Rennes. La CNT 35 fait partie depuis sa création en 2016 d'un collectif inter-organisations de soutien aux personnes exilées qui coordonne des individus, des collectifs, des associations, des partis et des syndicats très divers mais qui se retrouvent dans la lutte pour les personnes exilées.

Cela fait des années que des hommes, des femmes et des enfants galèrent pour trouver de quoi se loger, manger, vivre en France mais ne peuvent pas simplement parce qu'ils sont étranger-es. On les dit migrant-es, réfugié-es, exilé-es... on les acceptera les bras ouverts en

les considérant comme déplacé-es à condition d'être ukrainien-ne parce que presque européen, blanc...

Par contre elles et ceux qui galéraient avant dérangeant toujours, iels sont à cacher, à rejeter : le racisme des institutions, de l'État, de la mairie se diffuse de manière crapoteuse, en douce, de façon honteuse.

On va vous le raconter : il y a neuf mois (juin 2021) - mais iels galéraient bien avant - une centaine de personnes, familles avec des enfants de tout âge, des bébés, des femmes enceintes, des handicapé-es, des malades, des hommes, des femmes, des Albanais-es, des Serbes, des Ukrainien-nes peut être, et davantage encore, se sont retrouvé-es dans un camping improvisé au parc des Gayeulles à Rennes, loin de la vue, sans aucun confort car les institu-

tions complices voulaient les éloigner de la bienséance et ils-elles y restèrent quatre mois. Une tempête a eu raison de tout cela, tempête née parce qu'on ne voulait pas voir l'urgence de mettre à l'abri ces étranger-es !

C'est la solidarité qui joue contre les institutions : les éclaireurs et éclaireuses de France vont les loger pendant quatre mois, malgré les ennuis et la mauvaise volonté des institutions qui refusent toujours et encore d'héberger. Refus ? Indifférence ? Détestation d'une population qui est la mauvaise conscience d'un État trop riche pour être charitable, trop égoïste pour être humain ? En octobre 2021, le collectif inter-organisations de soutien aux personnes exilées tente d'ouvrir une ancienne école en centre-ville et c'est la mairie qui fait appel à la Garde mobile

pour évacuer le lieu d'occupation, sans proposition de logement car la mairie en a fait assez et n'en fera pas davantage, il y a un seuil dans la solidarité à ne pas franchir... Les Ukrainien-nes seront une exception six mois plus tard, les déplacé-es sont des humain-es en fait, pas les exilé-es semble-t-il !

Et vient l'occupation du désespoir, celui du gymnase de la Poterie en janvier 2022, qui ne sera pas évacué tout de suite, dans lequel les institutions laisseront croupir une centaine de personnes, certaines dans des situations très précaires, la plupart en situation régulière. Mais la préfecture traîne à loger depuis des mois, il n'y a pas de place, la mairie campe sur sa décision de ne rien faire, trop d'exilé-es, iels ne sont pas dans le vent ! Et cela va durer deux mois, en laissant la situation se déliter jusqu'à justifier, pendant la campagne de solidarité envers les Ukrainien-nes, une évacuation d'urgence.

Cette évacuation sous couvert d'une décision de justice va s'effectuer de manière ignoble. Des solutions d'hébergement sont proposées quelques jours auparavant car il faut le moins de personnes possible dans le gymnase. On apprend ensuite que la mairie va couvrir les alentours du gymnase d'une bâche pour éviter que les enfants qui fréquentent l'école de la Poterie ne voient l'évacuation. Ce qui déclenche la colère des soutiens : l'évacuation doit se faire de manière discrète, honteuse pour ne pas choquer des enfants ?

L'évacuation de personnes en détresse par la police est honteuse en fait ! Ordre donné par la préfecture, que la mairie voulait bien accomplir mais qu'elle refusera, consciente de l'immoralité de cet acte.



Mais ce n'était que le début de l'ignominie : les soutiens, voulant que l'évacuation se fasse dans le respect des personnes et de leurs biens, découvrent que l'évacuation programmée l'après-midi du mercredi s'est faite le matin. Aucun soutien prévenu, la mairie alertée à six heures, l'évacuation se passe de manière brutale, les policier-es injuriant les exilé-es, les soutiens tenus à l'écart par un déploiement de policier-es en mode agressif, de telle sorte que les enfants allant à l'école seront choqué-es par cet usage de la force, des parents seront fouillé-es.

Le respect absent durant l'évacuation faite rapidement, sans ménagement, des biens matériels sont jetés dans des bennes. Aucun égard, aucune humanité. Pourtant, la préfecture se fendra d'un communiqué lénifiant, qui affirme qu'elle a agi de manière humaine pour trouver des

solutions dignes d'hébergement, en oubliant qu'elle aurait dû le faire depuis bien longtemps et que c'était son devoir !

Le collectif inter-organisations de soutien aux personnes exilées s'inquiètent du devenir des personnes car la préfecture n'a pas respecté ses promesses de relogement qui provisoire.

La lutte ne s'arrêtera pas avec le gymnase, c'était une étape dans le long parcours vers le relogement pérenne et inconditionnel de tous et de toutes, c'est un combat mené pour la régularisation de toutes les personnes exilées. Car, ce qui importe, c'est la solidarité entre les peuples au-delà des conflits entre les États, victimes des catastrophes écologiques, économiques et politiques. ●

# Le SNU c'est nul

Motion écrite mais non présentée pour le conseil d'administration d'un lycée.

**F**in 2018 - début 2019 : les 20 000 volontaires sur 30 000 attendu.es en 2020 et 18 000 volontaires sur 29 000 attendu.es en 2021. Dans cette dernière cohorte, les objectifs de mixité sociale vantés partout sur le site ont été loin d'être atteints. « *On ne compte que 4% de volontaires issus des quartiers, soit deux fois moins que dans la population française. Les enfants d'artisans et commerçants sont surreprésentés : 17% soit deux fois plus que la moyenne nationale. Surtout 10% des volontaires ont un parent qui travaille dans un corps en uniforme et 37% ont un lien familial avec l'armée ou la police.* »<sup>1</sup>

Le Service national universel, sorte de service militaire expéditif, mais entièrement financé par l'Éducation Nationale est budgétisé à 60 millions d'euros cette année, mais coûtera en réalité 1,5 milliards par an lorsqu'il sera généralisé à toute une classe d'âge – promesse électorale de Macron. Combien de collègues professeurs, AED, AESH, CPE, infirmier·es, etc. pourrions-nous embaucher avec cette somme dont on nous prive, alors que nous réclamons des investissements massifs depuis des années ? Et tout cet argent pour quoi ?

D'abord, un « séjour de cohésion » de deux semaines qui réunit 200 jeunes. On y fait du sport – en réalité, un parcours du combattant. On parle code de la route et engagement citoyen. Mais on y chante aussi le matin la Marseillaise à la levée du drapeau. Les encadrant·es ont été formé·es par l'armée sur l'autorité, par l'Intérieur sur la radicalisation ou encore par le Conseil des sages de la laïcité (qui s'est récemment illustré par un communiqué d'une rare malhonnêteté à l'encontre de nos collègues du lycée Berthelot de Pantin).

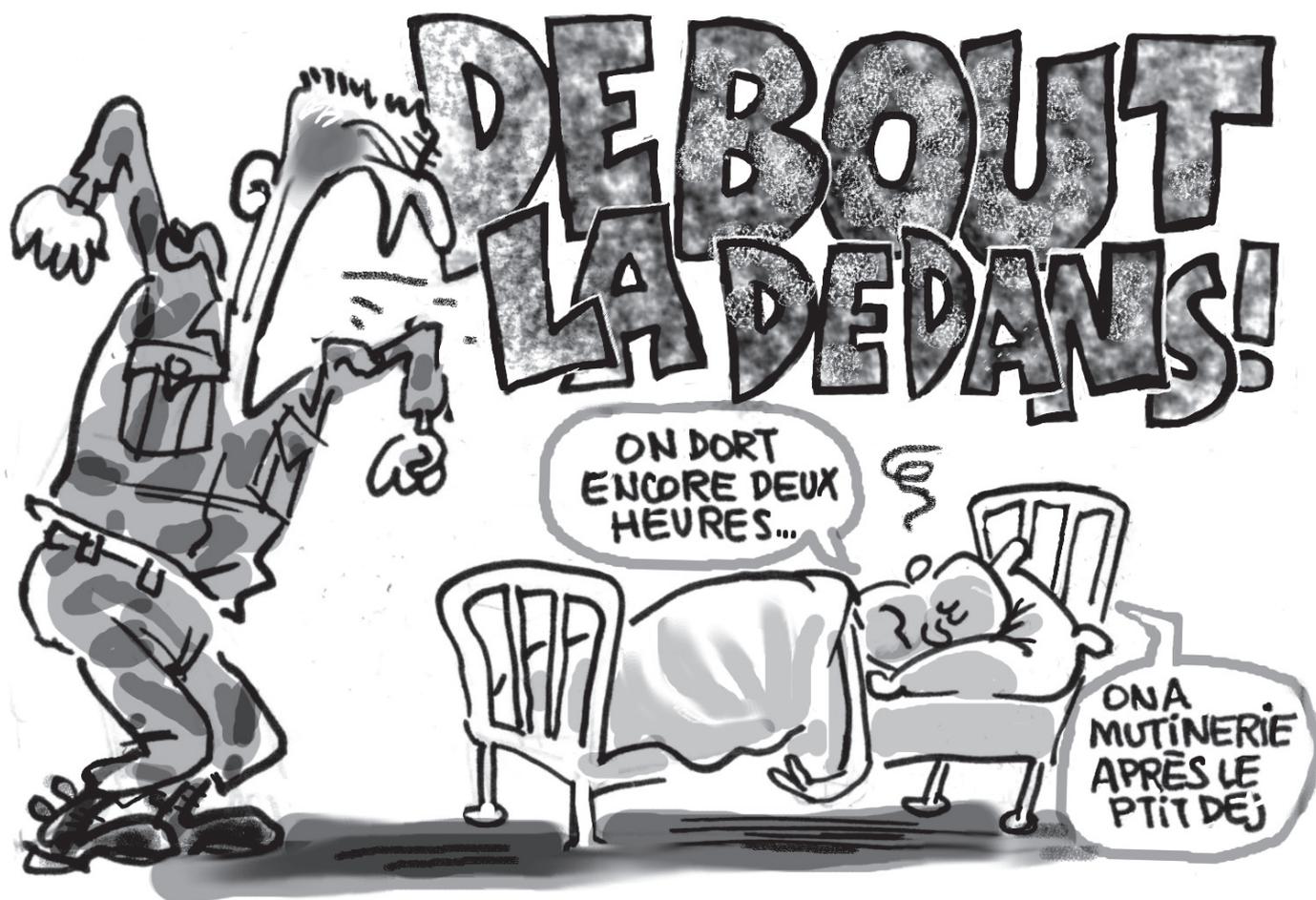
On sent mieux déjà les objectifs réels de ces deux semaines, un passage en force des idées réactionnaires et autoritaires que ces islamo-gauchistes de professeurs n'inculquent pas assez aux jeunes qui osent parfois contester la marche du monde. Nous n'oublions pas ce que la police qualifie de « classe qui se tient sage » des lycéen·nes agenouillé·es, mains derrière la tête et humilié·es.

Le mensonge sur l'intérêt de ce séjour est d'autant plus fort qu'il n'y a, et c'est quand même atterrant de devoir le dire tellement l'idée est abyssale de bêtise, pas de mixité sociale qui prenne sens en deux semaines. La fin de la ségrégation sociale relève d'un vrai projet politique, pas d'un pansement homéopathique à l'arnica sur une jambe de bois vermoulue. On pourrait déjà au moins s'intéresser aux résultats des expérimentations en milieu scolaire dans le 18e arrondissement de Paris<sup>2</sup> ou à Toulouse<sup>3</sup> – nous serions d'ailleurs très favorables à ce que des ly-

céens du 7e arrondissement de Paris viennent en RER passer leurs années de lycée à Aubervilliers dans le 93 – plutôt que d'essayer de raviver le mythe égalisateur par le service militaire à l'armée.

Ce séjour de 12 jours mi-figue autoritaire mi-raisin nationaliste coûte 2200 € par élève. Mais à défaut d'investir dans l'Éduc nat', qu'on finance alors deux semaines de colonie de vacances pour tous les jeunes de 15 à 17 ans, iels y découvriront les joies de la vie en collectivité tout aussi bien ! Et iels y seront bien mieux encadré·es et mieux protégé·es espérons-le, car bien que le site officiel nous annonce que « *les volontaires sont dotés d'une tenue commune dédiée, adaptée au climat local* », à la première édition de 2019, ce sont 25 jeunes qui ont fait un malaise lors d'une cérémonie officielle sous un cagnard de plomb. Obéir aux ordres et se mettre ainsi en danger, les organisateur·ices du SNU devraient mieux se renseigner sur les pédago-





gies actives de l'éducation populaire dont iels se réclament pourtant.

Dans un second temps, les jeunes doivent participer à une mission d'intérêt général d'un minimum de 84h sur l'année qui suit le séjour « de cohésion ». Parmi les thématiques possibles, on trouve « défense et mémoire ». Peut-être l'occasion de parler du verrouillage des archives classées secret défense, voté l'année dernière et contre lequel luttent les archivistes et les historien-nes<sup>4</sup>. En dehors d'une autre thématique « sécurité » - les élèves peuvent faire ce travail d'intérêt général au sein de l'armée, de la police ou de la gendarmerie selon le site - les autres thématiques font référence aux engagements classiques des structures associatives : solidarité, éducation, sport, culture, etc.

La dernière étape, optionnelle, est une poursuite de la précédente, celle de l'engagement dans le bénévolat, le volontariat ou le service civique d'un côté ou dans les réserves des armées, de la gendarmerie ou de la police de l'autre.

La première proposition fournit une main d'œuvre gratuite ou précaire à des associations qui viennent combler les défaillances de l'Etat. Pratique après la chute de près de moitié des dons aux associations à la suite de la contre-réforme de l'ISF de 2018<sup>5</sup>. Si on ajoute le mépris du gouvernement pour toutes les expertises des associations sur les sujets comme la petite enfance, le sexisme, le racisme, etc. nous doutons très fortement du souci de ce gouvernement pour l'intérêt citoyen de l'engagement associatif. Mais ce qui permet d'écarter définitivement l'idée que le SNU viserait à encourager la solidarité citoyenne, c'est bien les résultats du SNU lui-même. En 2020, 63% des jeunes voient dans l'engagement la défense et la sécurité contre seulement 6% dans la citoyenneté et la démocratie.<sup>6</sup>

La deuxième voie d'engagement, l'objectif principal du SNU donc, est d'intégrer pendant un an au moins les différents corps armés de l'Etat. D'un côté, les bahuts arborent en soutien les couleurs de l'Ukraine

pour protester contre la guerre qu'y mène la Russie, mais dans le même temps, nous devrions laisser l'armée chercher à recruter ? Mais ce sont les mêmes enfants enrôlés par la conscription qui massacrent aujourd'hui des civils à Marioupol au nom de la nation russe. Car est-il besoin de rappeler cette évidence ? L'armée tue.

Allons plus loin. Nous aurions pu nous attarder sur le problème des violences sexuelles au sein de l'armée<sup>7,8</sup> ou qu'elle fait subir aux populations<sup>9</sup>, son homophobie et sa transphobie<sup>10</sup>, sur les 8 à 12% de militaires partis en mission atteints de syndrome de stress post-traumatique<sup>11</sup>, tant de problèmes auxquels l'armée devrait d'abord répondre avant d'oser ne serait-ce que penser pouvoir s'adresser à nos élèves. Mais c'est surtout, alors que nous craignons toutes aujourd'hui l'accès de l'extrême droite au pouvoir, sur la porosité entre l'armée et le fascisme que nous aimerions nous attarder. Rappelons que près de 50% des militaires votent extrême droite<sup>12</sup>. Que des mi-

litaires néo-nazis – qui demandent par exemple à des enfants guyanais de réaliser des Sieg Heil – sont encore en exercice malgré l'enquête de Mediapart<sup>13</sup>. Qu'un quarteron de généraux en retraite a appelé le 21 avril, 60 ans jour pour jour après la tentative de putsch de l'OAS à Alger, dans le journal réactionnaire Valeurs Actuelles à la guerre civile et raciale, voire au coup d'État, et à laquelle répond une autre tribune parue dans le même torchon cette fois-ci signée par des militaires d'active. Enfin, que dans la majorité des projets d'attentat d'extrême droite déjoués en 2021, on retrouve des militaires ou anciens

militaires<sup>14</sup>. Dernièrement, c'est le rugbyman Federico Aramburu qui s'est fait assassiner par l'ancien gardien et ancien militaire Loïk Le Priol pour avoir voulu empêcher une agression raciste dans un bar.

Dans son livre *Reconnaître le fascisme*, Umberto Eco, sémiologue qui a connu le fascisme italien, dresse une liste de 14 signaux d'alarme pour reconnaître le fascisme. Parmi eux, on en retrouve certains qui correspondent à l'idéologie de l'armée : « le culte de la tradition », « le culte de l'action pour l'action », « la vie comme guerre permanente », « l'élitisme », « le culte de l'hé-

roïsme », « le contrôle des femmes et des LGBTQ+ ». Nous rajouterons que l'interdiction du syndicalisme au sein de l'armée et la mise en place d'un corporatisme est aussi une idée chère au fascisme. Cela permet de comprendre l'entrisme de l'extrême droite dans l'armée. Voilà aussi pourquoi nous ne souhaitons pas que nos élèves soient pris en charge par cette institution.

Pas de quartier pour les fachos. Pas de fachos dans nos quartiers. Donc pas d'armée non plus.●

Samveuche, STE 93

1 Le SNU, vraiment universel?  
Sur [cafepedagogique.net](http://cafepedagogique.net)

2 Secteurs multi-collèges à Paris : quel bilan après trois ans ?  
Note IPP n°62 - Février 2021 sur [ipp.eu](http://ipp.eu)

3 Mixité sociale au collège : quel bilan après 4 ans d'expérimentation en Haute-Garonne ?  
Sur [france3-regions.francetvinfo.fr](http://france3-regions.francetvinfo.fr)

4 Suivre les actualités du débat sur l'accès aux archives classifiées « secret-défense »  
Sur [archivistes.org](http://archivistes.org)

5 La réforme de l'ISF fait chuter les dons "d'au moins 50%", selon France Générosités  
Sur [francetvinfo.fr](http://francetvinfo.fr)

6 Le SNU désenchanté ?  
Sur [cafepedagogique.net](http://cafepedagogique.net)

7 Violences sexuelles : 11 viols ou tentatives de viols signalés à l'École polytechnique depuis 2018, selon un rapport interne  
Sur [francetvinfo.fr](http://francetvinfo.fr)

8 La Boîte à idées: La « Guerre invisible » au grand jour  
Sur [dailymotion.com](http://dailymotion.com)

9 Justine Brabant: «Impunité zéro, violences sexuelles en temps de guerre»  
Sur [rfi.fr](http://rfi.fr)

10 "Dans l'armée, l'homophobie est une tradition" : ma vie de militaire LGBT  
Sur [tetu.com](http://tetu.com)

11 Trafics de drogues, torture et viols dans l'armée française  
Sur [streetpress.com](http://streetpress.com)

12 Est-il vrai que les policiers et gendarmes votent à 75 % pour l'extrême droite, comme le dit Mélenchon ?  
Sur [liberation.fr](http://liberation.fr)

13 Des néonazis font carrière dans l'armée française  
Sur [mediapart.fr](http://mediapart.fr)

14 Pourquoi y a-t-il autant de militaires dans les groupes d'ultradroite?  
Sur [slate.fr](http://slate.fr).



# Les droits dans le nez

Rupture conventionnelle, congé par oral, heures sup, quelques jurisprudences récentes.

**A**près les prud'hommes et un recours en d'appel, la Cour de cassation est le niveau supérieur qui arbitre les litiges dans l'application des lois. Les arrêts de la Cour de cassation sont régulièrement invoqués pour savoir comment la loi doit s'appliquer dans un cas spécifique.

## ■ Rupture sans papeler

Un salarié administratif d'un service d'aide à domicile signe une rupture conventionnelle. Sans recevoir son exemplaire Cerfa. Il conteste l'accord. La cour de cassation lui donne raison, six ans après. L'absence d'exemplaire remis au salarié rend nulle la procédure, requalifiable de fait en licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le taulier doit impérativement remettre un exemplaire signé de la convention au ou à la salarié-e, pour garantir le libre consentement du ou de la salarié-e et respecter son droit de rétractation, qui est de 15 jours à partir du lendemain de la signature de la convention. En cas de contestation, c'est à l'employeur de prouver qu'il a bien remis cet exemplaire Cerfa cosigné (Cass. soc., 16 mars 2022, n° 20-22.265).

## ■ Congé sans oui ni non

Un salarié d'une boîte de vitre demande oralement un jour de congé payé. Le patron ne dit ni oui ni non. Reprenant la règle qui dit, vis-à-vis des demandes administratives auprès de services de l'État et de collectivités territoriales, que « le silence vaut accord », le salarié considère qu'on lui a accordé ce jour de congé. « Sans autorisation » pour l'employeur, qui lui a collé un avertissement puis l'a licencié. « L'employeur n'a pas expressément formulé un refus » redit la Cour de



cass en confirmant la décision des prud'hommes qui ont donné raison au salarié.

(Cass. soc., 6 avril 2022, n° 20-22.055).

## ■ Gruge d'heures sup

Comment prouver qu'on s'est fait gruger des heures sup ? L'art. L. 3171-4 du Code du travail dit que le ou la salarié-e doit fournir des éléments à l'appui de sa demande. Selon l'art. L. 3171-3, l'employeur doit tenir à disposition de l'inspection du travail les documents justifiant les heures effectivement réalisées selon lui. Réclamant ses heures sup (et des congés payés qui vont avec), un ouvrier d'un abattoir de volaille a

saisi les prud'hommes, versant des tableaux de ses heures, établis par mois. Pour la Cour de cassation, « le juge ne peut se fonder sur l'insuffisance des preuves apportées par le salarié pour rejeter une demande d'heures supplémentaires ». Donc de tels tableaux mensuels des heures accomplies par le salarié sont suffisamment précis pour permettre à l'employeur d'y répondre, ce qu'il n'a pas fait. (Cass. soc., 16 mars 2022, n° 21-10.210).

## ■ C'est quoi le vrai motif ?

Convoqué à un entretien préalable à sanction disciplinaire, un cadre d'une boîte de négoce en matériaux de construction se voit proposer un autre poste avec réduction de salaire. Il refuse. Reconvocqué, il est viré pour insuffisance professionnelle. Prudhommes, cour d'appel, le salarié a gain de cause. La Cour de cassation a inversé la décision, argumentant que selon l'art. L. 1232-6 du code du travail, seul le motif mentionné dans la lettre de licenciement détermine le caractère disciplinaire ou non du licenciement. Peu importe donc ce qui a précédé, ici la proposition de baisse de salaire, du contrat de travail, refusée par le salarié. (Cass. Soc. 9 mars 2022, n° 20-17.005).

Nico, SINR44



## Russie

# Repression accrue contre des militant-es anti-guerre et anti-autoritaires

**L**es possibilités de manifester en Russie étaient déjà considérablement limitées avant la pandémie, et ces deux dernières années, de mars 2020 à l'attaque Russe contre l'Ukraine, les manifestations de rue ont été interdites sous prétexte de la pandémie de Covid. Les gens manifestaient contre les persécutions du chef de l'opposition Alexey Navalny, et dans quelques autres cas, mais cela s'est soldé par des arrestations massives. Mais il y avait toujours la liberté d'expression sur les réseaux sociaux, et certains médias, relativement libres, subsistaient. Les autorités faisaient des concessions avec certains conflits locaux, comme les questions écologiques.

Après le début de la guerre, certains Russes ont protesté par tous les moyens : manifestations de masse dans les rues, protestations individuelles en mettant des messages sur les fenêtres et les balcons, sur des cartes, sur des vêtements (tels que des signes de paix ou d'autres symboles anti-guerre, ou des symboles de l'Ukraine), piquets individuels, représentations et pétitions. Mais l'État a mis en place de nouvelles mesures répressives pour écraser la contestation : de courtes peines de prison, des amendes et des affaires criminelles ont été ouvertes avec les motifs les plus ridicules. En mars, le plus grand média d'opposition a été fermé et la censure a été imposée aux médias régionaux. Plus de 200 points de vente de la presse ne fonc-

tionnent plus comme avant. Les médias restants sont menacés de liquidation. Soit ils arrêtent de couvrir la guerre, soit ils ne font que répéter de la propagande.

Entre le 24 et le 28 février, plus de 6440 personnes ont été détenues dans le cadre d'actions anti-guerre. Certain-es des détenu-es étaient des passant-es, qui se trouvaient par hasard sur le lieu des manifestations, et ont été arrêté-es sans aucun symbole ni motif. Les tribunaux rendent des décisions sur les affaires de délit en quelques minutes et ne font que remplir les modèles pour des peines identiques. Au cours du premier mois de manifestations, plus de 15 000 personnes ont été arrêtées et les tribunaux sont toujours en train de traiter les affaires. Les sites internet militant, Mediazona et OVD-Info relayent et diffusent les actions et les écrits anti-guerre.

Depuis le 5 mars, la soi-disant « guerre contre les "fakenews" » est en vigueur. Cette loi interdit « la diffusion de fausses informations », « le discrédit de l'armée russe » et « appel à des sanctions économiques contre la Russie ». Les conséquences possibles sont des amendes allant de 100 000 à 1,5 million de roubles (1000 à 15 00 euros), ou une peine de prison pouvant aller jusqu'à 3 ans – ou 10 ans, si cette activité est considérée comme politiquement motivée. Les journalistes, les militant-es et les citoyen-es qui publient des in-

formations sur la guerre sont persécutés conformément à cette loi. Des accusations de « vandalisme » sont portées pour les graffitis, passibles d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 3 ans. Les arrestations répétées durant des actions de protestation sont passibles d'une amende de 300 000 roubles (3000 euros), soit environ trois fois le salaire moyen à Moscou, où les salaires sont nettement plus élevés que dans d'autres régions.

Dans les écoles, les enseignant-es font face à une pression sans précédent en raison des problèmes liés à la couverture du thème de l'« opération spéciale », et des discussions avec les élèves dans le cadre des cours. En février-mars, les écoles recevaient en moyenne deux ou trois documents (vidéos/textes/photos) avec pour tâche d'effectuer des cours de propagande. Un certain nombre d'enseignant-es qui ont refusé d'organiser ces cours ou qui ont exprimé des idées anti-guerre ont été licencié-es ou contraint-es de démissionner. Certain-es ont dû déménager à l'étranger en raison de menaces de poursuites pénales. Un enseignant de Penza fait face à des accusations de crime pour « discrédit de l'armée russe » en raison de commentaires émouvants en classe sur les raisons des sanctions économiques contre la Russie.

Mi-mars, deux ambulanciers ont été arrêtés pour un graffiti « La guerre est un requiem du sens



commun », et d'autres graffitis anti-guerre. Les militants sont désormais assignés à résidence. Après que des menaces aient été proférées contre leurs proches, tous deux ont avoué. En Russie, il n'est pas possible de déclarer participer à une action de protestation sans avouer un crime. Dans la pratique judiciaire russe, il n'est pas possible d'assumer la responsabilité sans aveu et « regret ». C'est-à-dire qu'il n'est pas possible de déclarer devant le tribunal que « j'ai fait cela, mais je ne pense pas que ce soit un crime et je ne m'avoue pas coupable ». Pour cette raison, les militant-es refusent toujours d'avouer, chaque fois que cela est possible.

À Kasimov, dans la région de Riazan, un journaliste de Moscou et un habitant local sont accusés de vandalisme pour avoir peint à la bombe « *Poutine dehors* » sur une statue de Lénine. Les personnes arrêtées ont été torturées afin de les forcer à avouer. Les communistes locaux ne protestaient pas contre les graffitis. Lors de l'interrogatoire de la police, les suspects ont déclaré que les graf-

fitis qu'ils avaient réalisés étaient du « *street art* » et que c'était de la pure imagination de la part de la police de considérer qu'il aurait un contenu subversif.

Fin mars, du fait d'une répression croissante, les actions collectives anti-guerre ont été moins nombreuses. Maintenant, les formes individuelles de protestations ont commencé à dominer - des graffitis sur les murs et les clôtures, et d'autres formes artistiques de protestation. Des enquêtes criminelles sont toujours ouvertes en raison de « *fausses informations* » sur les cas les plus insignifiants, et il y a un énorme manque d'avocats des droits de l'homme désireux et qualifiés pour travailler sur ces affaires.

Lors des dernières manifestations, des personnes ont été arrêtées simplement pour des slogans « *Paix* », ou « *Non* », et même des morceaux de papier vides. Dans certains cas des slogans où le mot « *guerre* » a été remplacé par des \*, des citations de la bible et de la constitution.

À travers toute cette absurdité, la police enregistrerait des protocoles

sur le « *discrédit de l'armée russe* ». Les détentions ont donné lieu à des amendes ou à de courtes peines de prison. Entre le 16 et le 18 avril, dans différentes villes de Russie, plus de 100 personnes qui ont rejoint des piquets isolés ont été arrêtées.

Une action telle que le remplacement des étiquettes de prix dans un magasin par des informations sur le nombre de morts en Ukraine peut entraîner un délit ou un crime. Actuellement, il existe des informations sur deux enquêtes criminelles de ce type.

Le groupe Anarchist Black Cross de Moscou travaille avec des initiatives de défense des droits de l'homme et des mouvements étudiants pour soutenir ceux qui ont été confrontés à la répression. Nous ne partageons pas toujours des informations précises sur les militant-es que nous soutenons, car un soupçon de participation à une « *communauté politique* » peut entraîner des accusations de crime plus graves portées contre les suspects. Dans certains cas, des proches de personnes réprimées sabotent nos efforts pour les



contacter en résidence surveillée ou en maison d'arrêt.

Nous avons soutenu deux militants végétaliens, qui diffusaient des tracts dans le métro, pour fuir la Russie. Leurs appartements ont été fouillés et du matériel a été découvert. Comme ces militants étaient impliqués dans de nombreux projets, ils ont décidé de quitter temporairement la Russie.

Comme nous avons reçu de nombreux dons au cours des deux derniers mois, nous en avons reversé une partie au journal étudiant Doxa, qui diffuse des informations sur les manifestations anti-guerre. Doxa paie également des amendes à certaines des détenu-es, qui sont dans une situation financière désastreuse. Nous avons également fourni une partie de nos fonds à un projet en ligne, qui fournit une page web pour la correspondance anonyme avec les prisonniers et prisonnières politiques.

Nous avons financé les colis alimentaires de l'artiste Pavel Krisevich, qui a déjà passé neuf mois à la maison d'arrêt de Butyrka en raison de ses actions contre la répression politique.

L'anarchiste de Crimée Evgeniy Karakashev a déjà passé plus de trois ans en prison, condamné pour son activisme politique, et maintenant en prison, il a également été accusé de « *discrédit des forces armées de la*

*Fédération de Russie* », ce qui est un délit. L'administration pénitentiaire affirme qu'il a exprimé une opinion négative sur « *l'opération spéciale russe* » en présence de l'administration pénitentiaire. C'est la première fois que cette nouvelle loi pénale est appliquée en prison. Maintenant, les autorités veulent envoyer Karakashev dans une prison encore plus dure en tant que « *récidiviste contre la discipline carcérale* ». L'ABC de Moscou a fourni à Karakashev un avocat pour contester cette tentative.

ABC Moscou soutient également des colis alimentaires à deux autres militants, accusés « *d'organiser l'hooliganisme* » à Moscou. Les deux hommes ont été arrêtés dans le centre de Moscou, à proximité d'une action anti-guerre. Selon l'accusation, ils étaient armés de cocktails Molotov. Nous n'avons pas encore d'informations détaillées sur cette affaire, et il n'y a eu peu dans les médias.

Nous appelons à soutenir Anastasiya Levashova, qui a été condamnée à deux ans de prison pour avoir lancé un cocktail Molotov sur la police le premier jour de l'attaque russe contre l'Ukraine le 24 février 2022. Son adresse actuelle en prison est Levashova Anastasiya Mikhaylovna, 1999 g.r. ul. Shosseynaya 92, SIZO-6 109383 Moscou Russie.

C'est l'adresse de la maison d'arrêt, mais elle sera probablement bientôt envoyée dans une colonie pénitentiaire. Veuillez écrire tous les mes-

sages en russe. Vous pouvez utiliser des services de traduction automatique pour cela.

Plus de 300 000 personnes ont quitté la Russie en raison de menaces d'arrestation, pour fuir les impôts ou l'armée. Parmi eux et elles, on compte de nombreux militant-es anti-autoritaires. Beaucoup de ceux et celles qui ont émigré soutiennent toujours des militant-es en Russie, par exemple ceux et celles qui ont subi des persécutions en raison de leurs opinions anti-guerre sur leur lieu de travail. Antijob.net fournit un soutien juridique à ces personnes.

Continuez à soutenir les prisonniers en Russie !

Vous pouvez trouver les adresses des contacts de tous les prisonniers que nous soutenons en Russie et les instructions pour faire un don sur le site de l'Anarchist Black Cross. Si vous souhaitez faire un don à un prisonnier ou une prisonnière ou à une affaire en particulier, veuillez nous contacter au préalable pour vous assurer que les sympathisant-es du prisonnier ou de l'affaire recueillent actuellement des dons. ●

ABC Moscou  
G.T Europe pour la traduction

Texte publié le 02/05 sur le site  
<https://avtonom.org/en/news/moscow-anarchist-black-cross-updates-may-2022>



« Нет войне » : non à la guerre



## Kurdistan

# Déclaration du Comité international de la FAU

Une offensive militaire pour un accès aux matières premières, l'élimination de toute dissidence et une diversion guerrière des problèmes économiques intérieurs.

**A** lors que le président turc Recep Tayyip Erdoğan se pose en médiateur dans la guerre russe contre l'Ukraine et que les États de l'UE et de l'OTAN expriment à juste titre leur horreur face aux mesures dictatoriales en Russie et à la terreur contre la population ukrainienne, une énième guerre d'agression de l'OTAN - celle de la Turquie - reste presque inaperçue et ne reçoit pratiquement aucun commentaire.

Le Comité international de la FAU (Free Arbetaren Union) condamne cette nouvelle agression et appelle tous les travailleurs et syndicats internationalistes à protester contre ces atrocités et à prendre des contre-mesures.

Depuis le 17 avril, l'armée turque attaque à nouveau des villages et des villes du nord de

l'Irak et du nord-est de la Syrie avec des frappes aériennes, des drones, de l'artillerie et de l'infanterie. Ces attaques visent les structures communautaristes d'auto-administration et d'autodéfense de cette zone. Au cours des derniers jours, la ville de Kobanê, connue dans le monde entier pour sa lutte contre Daech (aussi appelé « État islamique », EI), a été touchée par des attentats. Aux côtés des troupes turques régulières, l'État turc collabore à maintes reprises avec des groupes islamistes, dont certains ont déjà combattu pour Daech. Lors d'anciennes offensives, ces « partenaïres » de l'armée de l'OTAN ont publié, entre autres, des vidéos illustrant le viol et le meurtre de combattantes kurdes et la mutilation de leurs cadavres. Le régime turc tente de justifier son opération comme une dissuasion des menaces provenant de l'organisation socialiste PKK et de ses alliés du nord-est de la Syrie. L'exis-

tence d'une telle menace a pourtant même été mise en doute en 2021 par les services du gouvernement allemand, malgré les multiples enchevêtrements économiques et militaires entre l'Allemagne et la Turquie. Selon l'appréciation de nombreux observateurs, l'offensive militaire vise plutôt l'extermination de l'opposition politique, l'accès aux matières premières et un moyen de détourner l'opinion publique des énormes problèmes économiques et intérieurs en Turquie au moyen d'une politique d'expansion agressive.

Outre les milices kurdes du nord de l'Irak et l'auto-administration du nord-est de la Syrie, des unités d'autodéfense du peuple yézidi du nord de l'Irak sont actuellement touchées. Celles-ci sont menacées non seulement par l'État turc, mais aussi par le gouvernement allié de la région autonome du Kurdistan et le gouver-



*Manifestation de femmes Kurdes au nord de la Syrie contre les attaques Turques  
Delil Souleiman/ AFP*

nement central irakien. Maintes et maintes fois, la minorité religieuse et ethnique du peuple yézidi a été victime de massacres et de génocides commis par des personnes originaires d'Irak et du Kurdistan, et par Daech. Après des déplacements massifs, des viols et des meurtres de masse commis par Daech, le PKK et les forces du nord-est de la Syrie ont contribué à construire ces forces yézidis indépendantes et la capacité d'auto-assistance. Le peuple yézidi est menacé jusqu'à ce jour de discrimination et notamment par la présence de Daech et de ses attentats terroristes.

Au milieu de ces opérations militaires, le régime turc poursuit sans relâche sa campagne intérieure contre toute opposition interne. Le 25 avril, la condamnation à perpétui-

té du militant Osman Kavala a provoqué un tollé international. Mais le cas de Kavala n'est pas un cas isolé : à la connaissance de la République fédérale d'Allemagne, des dizaines de milliers d'êtres humains sont incarcéré-es en Turquie pour des raisons politiques, où il-elles sont fréquemment victimes de tortures et de meurtres. Néanmoins, le gouvernement allemand a considérablement intensifié l'expulsion des réfugié-es politiques vers la Turquie en 2021, tandis que le volume des exportations d'armes allemandes a augmenté pour la troisième fois la même année, la Turquie étant toujours l'un des principaux destinataires des armes allemandes.

En tant que Comité international de la FAU, nous lançons donc cet appel :

Participez aux manifestations contre cette guerre, informez-vous, dénoncez le double standard dans l'évaluation des violations des droits de l'homme et des guerres d'agression, sabotez le soutien au régime autoritaire d'Erdogan! Soutenez nos efforts pour construire un mouvement ouvrier puissant qui transcende les frontières nationales ! ●

*Comité international de la FAU  
Article publié le 02/05/22 sur  
le site de la CIT/ICL  
GT Europe pour la traduction*

[www.iclcit.org/international-committee-of-fau-condemns-attacks-of-turkey-and-its-allies-in-iraq-and-syria](http://www.iclcit.org/international-committee-of-fau-condemns-attacks-of-turkey-and-its-allies-in-iraq-and-syria)



Iran

# La secrétaire internationale de FO enseignement arrêtée

**L**e mercredi 11 mai dernier, le ministère des affaires étrangères a annoncé l'arrestation par la police politique iranienne de deux français-es accusés-es « d'être entré-es dans le pays dans le but de déstabiliser la société et de semer le chaos ». Les détenu-es sont accusés-es d'être des « agent-es » de renseignements « expérimenté-es » et « citoyen-nés d'un pays européen », a-t-il ajouté. Il-elles sont soupçonné-es d'avoir tenté de se rapprocher de syndicats iraniens, notamment celui des enseignant-es, a encore affirmé le ministère.

Les deux personnes arrêtées sont Cécile Kholer secrétaire internationale du syndicat FNEC FP-FO\* et

son mari. Il-elles étaient en voyage touristique en Iran et sont accusé-es d'avoir essayé de tisser des liens avec des enseignant-es iraniens actuellement mobilisé-es et en grève.

Depuis de nombreux mois maintenant, la société iranienne est en ébullition et se mobilise contre les mauvaises conditions de travail et l'augmentation du prix des produits avec une inflation de 40% qui dure depuis les sanctions américaines de 2018.

Les enseignant-es sont également très mobilisé-es, malgré la répression. Depuis des mois, il-elles réclament au gouvernement iranien d'accélérer des réformes prévoyant une revalorisation de leurs salaires.

Ils-elles appellent aussi à la libération de leurs collègues arrêté-es lors des précédentes mobilisations. L'unique responsable syndical de l'éducation en Iran, Rasoul Bodaghi, a été condamné à cinq ans de prison en avril, pour sa participation à des manifestations d'enseignant-es.

Le secrétariat international de la CNT-F se joint aux demandes de libération de Cécile Kholer et son mari, et tient à ré-exprimer son entière solidarité avec les iraniens qui se mobilisent pour défendre leurs droits et leurs libertés. ●

*Le secrétariat international de la CNT-F*

\*Fédération nationale de l'enseignement de la culture et de la formation professionnelle

## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM. .... ADRESSE.....

PROFESSION. .... MAIL.....

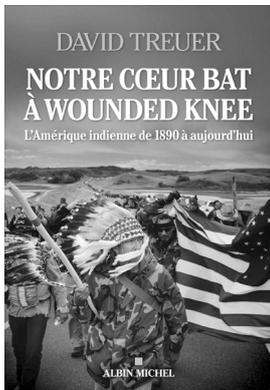
Chèque à l'ordre de la CNT à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



# Indian pride



**Mon cœur bat à Wounded Knee. L'Amérique indienne de 1890 à nos jours,** David Treuer, Albin Michel, 574p. 24,90 €.

**P**aru en 1970, trois ans après la naissance de l'American Indian Movement (AIM), le livre de Dee Brown « *Enterre mon cœur à Wounded Knee* » est vite un best seller traduit en 17 langues, contrant le récit officiel sur la conquête de l'Ouest américain et la légende blanche des « sauvages » propagée par les westerns. Livre critique mais pessimiste, actant le massacre de Sioux Lakota Wounded Knee par la cavalerie US en 1890 comme la fin des nations indiennes. Peuples en voie d'extinction ? Anthropologue et lui même Ojibwé\*, David Treuer a voulu écrire une réponse à cet enterrement dans les esprits, opposer la fierté à la rumeur de la mort de ces peuples enracinés et tenaces, pas tous exterminés, qui ont parfois retrouvé des démogra-

phies positives. Les survivant-es aux génocides ont opté pour l'adaptation comme forme de résistance au delà des traités irrémédiablement bafoués par les Blanc-hes. Il-elles ont appris à se défier du paternalisme de certains réformateurs, « *protecteurs des Indiens* » voulant leur bien sans rien leur demander. Déjoué le piège de la propriété privée comme cadeau d'assimilation, au détriment des usages de communs. Lutté contre les assignations à résidence, les interdits de chasse, pêche, danses rituelles, déplacements, devenus des délits. À partir de 1918, se récréent des autogouvernements tribaux, assortis de règles démocratiques modernes. On y entretient la mémoire orale, les mythes des origines, la langue. L'auteur insiste : arrêtez de croire que nous avons tout perdu, arrêtons nous-mêmes de nous mortifier. Ni angélisme, ni désespérance. Les valeurs en commun sont bien là, histoire, rites, condition de déclassé-e, de prolétaire. Devant les tribunaux, diverses nations indiennes arrachent des décisions favorables, protégeant les lieux de sépulture, mettant en échec un projet de casino sur une réserve, autorisant la justice tribale de proximité.

L'AIM, qui a quelques similitudes avec les Black Panthers, lance la période de l'action directe, occupant comme territoire indiens la prison d'Alcatraz abandonnée. Ou plus

ironique, revendiquant l'Italie en débarquant d'un avion en costume traditionnel, reprenant le « *droit de découverte* » sans tenir compte de qui y habite. En 1973 des Sioux Oglalas et des militant-es de l'AIM occupent Wounded Knee, pour dénoncer la corruption du président du conseil local et sa milice paramilitaire. 71 jours de siège par les forces armées américaines.

Sans nier le machisme, l'alcoolisme, les abus sexuels, l'auteur évoque une certaine réussite de l'autogouvernement. La lutte en 2016 contre le pipe line traversant le Dakota ravive cette culture de résistance, s'alliant aux mouvances écolo et *Black live matters*. Le campement autogéré est empreint du souvenir de Wounded Knee et de la guerre sans fin contre les Indien-nes. Défense de l'environnement contre les ressources fossiles, sauvegarde de l'eau et de la Terre Mère rejoignent les droits humains contre l'assimilation forcée. Portraits, rencontres, rappels historiques composent cette fresque dans le temps et l'espace. « *Les Indiens ont survécu et sont davantage que des fantômes, davantage que les vestiges d'un peuple qui fut autrefois un peuple heureux* » écrit Davis Treuer. ●

Nico, SINR44

\* l'une des premières nations au Canada, proche des Algonquins.

## LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

**DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

**AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

L'HISTOIRE NOUS DIT  
QUE TOUTE OBÉISSANCE  
EST UNE ABDICATION,  
QUE TOUTE SERVITUDE  
EST UNE MORT ANTICIPÉE

Élisée Reclus



**NON AU SNU !**  
Service National Universel

06 48 37 85 44

[www.cnt-f.org/subrp/](http://www.cnt-f.org/subrp/)

CNT CONSTRUCTION



**DÉFENDONS  
LA TERRE,  
PAS LEURS  
FRONTIÈRES**



Marche pour le Climat - 2021

**LA JEUNESSE EMMERDE  
LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

06 48 37 85 44

[www.cnt-f.org/subrp/](http://www.cnt-f.org/subrp/)

CNT CONSTRUCTION



**LA JEUNESSE CHOISIT  
SEULE  
SES COMBATS**



Mai 1968

**NON AU SNU !**  
Service National Universel

06 48 37 85 44

[www.cnt-f.org/subrp/](http://www.cnt-f.org/subrp/)

CNT CONSTRUCTION



**NI GARDE A VUE  
NI GARDE-A-VOUS**



Justice pour Adama - Juin 2020

**NON AU SNU !**  
Service National Universel

06 48 37 85 44

[www.cnt-f.org/subrp/](http://www.cnt-f.org/subrp/)

CNT CONSTRUCTION

